



Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 juillet 2024

Début de séance : 20h40

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du CM du 20 juin 2024
- CR des décisions du maire
- Décisions modificatives budgétaires
- Tarifs eau-assainissement
- Règlement eau-assainissement – mise à jour
- Mise en place annualisation du temps de travail – Poste adjoint animation
- Instauration d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés
- Mise à jour de la délibération relative à l'IHTS
- Acquisition des parcelles cadastrées B424, B425, B426
- Questions diverses

Délibérations et décisions du conseil municipal :

Avant d'ouvrir la séance, Mme CALMELS précise que les points relatifs à la mise en place de l'annualisation du temps de travail (Poste adjoint animation) et l'instauration d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés sont reportés à une séance ultérieure. En effet, ces points doivent faire l'objet d'une saisine du CDG pour avis.

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** GARAMPON Olivier a été désigné à six voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 20 juin 2024 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Mme le maire rend compte des décisions prises depuis la séance du 20/06/2024. Le conseil municipal en prend acte.
- **Décisions modificatives budgétaires :** Mme le maire présente aux membres du conseil la DM n°1 du budget commune qui permet de prendre en considération les mouvements de crédits non pris en comptes dans le budget initial. Adoptée en équilibre entre les dépenses et recettes, cette délibération est adoptée à six voix pour.
- **Tarifs eau-assainissement :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix pour, de fixer les tarifs des services eau et assainissement collectif gérés par la commune comme suit à compter du 01/08/2024:

| | | Tarifs en HT |
|------------------------|-------------------|--------------|
| Service eau | Abonnement annuel | 95.00€ |
| | M3: 0 à 500 | 1.30€ |
| | M3: > 500 | 1.10€ |
| Service assainissement | Abonnement annuel | 65.00€ |
| | M3 | 1.15€ |



Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 juillet 2024

Il est précisé que dans sa globalité, aucune augmentation du tarif au m³ n'est appliquée. La commune a choisi d'englober les redevances Adour Garonne qui lui incombent dans le coût de revient au m³. En effet, à compter de 2025, l'Agence de l'eau facturera directement à la collectivité certaines redevances. Ces tarifs seront donc applicables pour la facturation 2024-2025 établis en 2025.

- **Règlement du service AEP** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix pour, de mettre à jour une partie du règlement du service eau potable : article 3.5 relatif aux modalités et délai de paiement. Le règlement du service eau potable est consultable sur le site Internet de la commune et en mairie sur demande.
- **Mise à jour de la délibération relatives aux IHTS** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix pour, de mettre à jour la délibération relative aux IHTS s'appliquant ainsi à l'ensemble des agents de la commune.
- **Acquisition des parcelles cadastrées B424, B425, B426** : Pour faire suite à sa délibération du 26/01/2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à cinq voix pour, une voix contre, d'acquiescer les parcelles cadastrées B424, B425 et B426 pour la somme de 15000€. Il précise par ailleurs que les frais d'acte notarié demeurent à la charge de la commune.

Fin de séance : 22h00

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier